

CLE du SAGE Vilaine

Compte-rendu de la séance du 3 février 2022

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Betton le 3 février 2022, sous la présidence de M. Stéphane ROUAULT, vice-président de la CLE du SAGE de la Vilaine.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isac), M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel), M. Pascal HERVE (Rennes métropole), M. Daniel HOUITTE (Vignoc), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), M. Michel DUAULT (Monterfil), M. David VEILLAUX (Liffré Cormier Communauté), M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne), M. Michel GUERNEVE (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Stéphane ROZÉ (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne – Agrobio 35), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Roland BENOIT (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Cyprien LANOIRE (sous-préfecture de Redon), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Mme Martine PINARD (MISEN 35), Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne),

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. André CROCQ (Conseil Régional de Bretagne), M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Jean-François MARY (EPTB Vilaine), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan), M. Bruno LE BORGNE (Eau du Morbihan), M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac), M. Claude TARLEVE (Conseil Départemental de la Mayenne), M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre), M. Ludovic BROSSARD (Rennes), M. Yohann MORISOT (Redon Agglomération), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-Pierre CLEMENT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), M. Michel ARA (Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Mme Pauline SAINTE (DDTM 44 - Préfecture de Loire-Atlantique), Mme Frédérique ROGER-BUYS (DDTM 56 - Préfecture du Morbihan), Mme Stéphanie COUPRIE (OFB Pays de la Loire), M. Alexandre ROUX (DDT 53), M. Bruno LEBRETON (DDTM 22), Mme Dominique PAYRAUDEAU (DDT 49)

Pouvoirs :

- M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre) à M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel),
- M. Ludovic BROSSARD (Rennes) à M. Michel DUAULT (Monterfil),
- M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine) à M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté),
- M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval) à M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isaac),
- Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique) à M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan),
- M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau) à M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté)
- M. Jean-François MARY (EPTB Vilaine) à M. Pascal HERVE (Rennes métropole),
- M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique) à Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire),
- Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor) à M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine)
- M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac) à M. Jean RONSIN (Montfort Communauté),
- Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan) à M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne),
- Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté) à M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel)
- M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust) à M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté),
- M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan) à Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique),
- M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine) à M. Roland BENOIT (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique),
- M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan) à Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante),
- M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire) à Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne),
- M. Bruno LEBRETON (DDTM 22) à M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne),
- Mme Pauline SAINTE (DDTM 44 - Préfecture de Loire-Atlantique) à M. Cyprien LANOIRE (sous-préfecture de Redon),
- Mme Frédérique ROGER-BUYS (DDTM 56 - Préfecture du Morbihan) à Mme Martine PINARD (MISEN 35)
- Mme Stéphanie COUPRIE (OFB Pays de la Loire) à Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne)

Membres en exercice = 72

Présents = 32

Pouvoirs = 21

Votants = 53

Collège des élus - Membres en exercice = 39

Présents = 17

Pouvoirs = 13

Votants = 30

Collège des usagers - Membres en exercice = 22

Présents = 11

Pouvoirs = 4

Votants = 15

Collège de l'Etat - Membres en exercice = 11

Présents = 4

Pouvoirs = 4

Votants = 8

Assistaient également à la séance : M. Jean-Luc JEGOU (EPTB Vilaine), Mme Erika HERVY (EPTB Vilaine), Mme Mathilde GASTON (EPTB Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Vilaine), M. Nicolas DOUCHIN (Syndicat Chère Don Isaac), Mme Caroline CORNET (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne), Mme Gwénaél ARTUR (Fédération de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Clément HOULLIER (Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine)

La présentation power point projetée lors de la séance est jointe au présent compte-rendu.

M. ROUAULT remercie les membres présents à la séance et la commune de Betton pour son accueil. Il excuse le président, M. DEMOLDER, qui a été testé positif à la COVID le matin même, mais qui suit la séance en distanciel.

- [Validation du compte-rendu de la CLE du 10 décembre](#)

M. ROUAULT demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la CLE du 10 décembre.

M. MUGNIERY souhaiterait que la réponse affirmative de Rennes Métropole sur une intervention conjointe avec les autres territoires vis-à-vis des bassins de rétention figure bien dans le compte-rendu. Cette réponse sera reprise dans le compte-rendu final qui sera diffusé.

M. ROUAULT demande à la CLE si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation du compte-rendu de la CLE du 10 décembre. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, le compte-rendu de la CLE est validé à l'unanimité par l'assemblée.

- [Validation du rapport d'activités 2021 de la CLE](#)

M. ROUAULT demande s'il y a des remarques sur le projet de rapport d'activités 2021 de la Commission Locale de l'Eau.

Il demande à la CLE si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation du rapport d'activités 2021. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, le rapport d'activités est validé à l'unanimité par l'assemblée.

- [Bilan de la mise en œuvre du SAGE 2015-2021](#)

M. ROUAULT explique qu'un bilan du SAGE a été réalisé en 2021. Il passe la parole à Mme GASTON, qui présente les principaux éléments du stage réalisé l'année précédente. Le rapport a par ailleurs été envoyé avec l'invitation à la CLE. L'objectif était de réaliser un bilan succinct avec les données disponibles et, dans la mesure du possible, un indicateur pour chacun des 14 chapitres du SAGE.

M. ROUAULT remercie Mme GASTON pour cette présentation synthétique du bilan du SAGE. On voit bien qu'il se passe des choses sur le territoire, mais il y a encore des marges de progrès. Il demande s'il y a des questions sur cette présentation et sur le rapport.

M. HERVÉ indique qu'au dernier bureau de l'EPTB, il a été partagé que l'on avait tout intérêt à entrer dans une révision du SAGE, pour tenir compte des diverses évolutions, que ce soit au niveau réglementaire mais également sur le terrain, avec notamment le changement climatique. Il faut essayer de se rapprocher au maximum de nos connaissances d'aujourd'hui pour avoir un SAGE le mieux adapté aux évolutions qui vont avoir lieu. D'autre part, il faut qu'on arrive, en termes de communication, à dire ce qu'est une CLE et ce qu'est un SAGE, au niveau du grand public et des élus. Il y a besoin de clarifier le rôle de chacun, il est important de bien faire comprendre et bien donner la légitimité à la CLE de prendre les positions qu'elle a à prendre officiellement.

- [Présentation de la procédure de révision d'un SAGE](#)

M. ROUAULT propose aux membres de la CLE de s'approprier la démarche de révision d'un SAGE, et passe la parole à Mme GASTON, qui détaille les différentes étapes, reprises dans le diaporama.

M. ROUAULT demande quels sont les délais de la procédure. Mme GASTON indique que l'objectif est une finalisation de l'écriture des documents en 3 ans, avant de passer en phase de consultations.

M. ROUAULT note bien qu'il y a une nécessité de faire évoluer le SAGE et propose à la CLE de délibérer pour le mettre en révision et que cela aille le plus rapidement possible.

Délibération de mise en révision du SAGE Vilaine

Vu la Directive Cadre sur l'eau 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil datée du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R212-26 à R212-48 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne 2022-2027 ;

Vu l'Arrêté inter préfectoral du 3 juillet 1995 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine, et désignant le Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, préfet coordonnateur du bassin de la Vilaine ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 2 juillet 2015 portant approbation du SAGE de la Vilaine ;

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine ;

Vu la délibération de la CLE Vilaine du 19 mars 2021 adoptant les règles de fonctionnement de la CLE,

Considérant l'opportunité de réviser le SAGE de la Vilaine au vu des évolutions sur le territoire et de l'avancement des actions ;

La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité,

- décide de mettre en révision le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine, avec pour principe la non-régression environnementale par rapport au SAGE en vigueur,

- décide de faire appel à un garant de la Commission Nationale du Débat Public pour l'accompagner dans la démarche de concertation préalable.

Principes sur la procédure de révision du SAGE Vilaine

Mme GASTON explique que le marché pour la première phase, d'état des lieux et diagnostic, a été publié en janvier afin de pouvoir avoir les réponses des prestataires fin février. Il est proposé à la CLE la composition suivante pour le comité technique de suivi de l'étude d'état des lieux / diagnostic, sous réserve de leur acceptation :

- Partenaires financiers : AELB, Région Bretagne et Pays de la Loire
- Services de l'état : DDTM(S), DREAL, OFB
- Partenaires techniques : OEB/CRESEB, fédérations de pêche, Bretagne Grand Migrateur, Opérateurs de bassins (x2), Chambres agriculture (Bretagne et Pays de la Loire), Fédération Régionale d'agriculture biologique, Eau et rivières de Bretagne, IFREMER

En plus de ce comité, l'avancement de l'étude sera suivi par la Commission Permanente, lors des réunions mensuelles ; et la CLE sera informée de l'évolution de la prestation lors de ses séances à minima.

M. HERVÉ demande si, quand on parle d'opérateur de bassin, il s'agit bien des syndicats ou unités de gestion. Mme GASTON confirme que c'est bien le cas.

M. ROUAULT demande si la composition de ce comité de pilotage apporte des remarques. La CLE valide cette proposition.

Mme GASTON rappelle que l'EPTB a conduit une étude sociologique en 2019 sur la gouvernance de la CLE. Certaines conclusions ont déjà été reprises avec la nouvelle composition de la CLE et la modification des règles de fonctionnement en 2021. Un ressenti des acteurs interrogés était un manque de lien au territoire, et la proposition était de travailler avec des commissions géographiques. Il est donc proposé de profiter de la révision du SAGE pour mettre en place ces 5 commissions, avec les acteurs locaux des territoires, en se basant sur les comités territoriaux existants des structures portant la compétence GEMA. Le fonctionnement envisagé de la gouvernance pour la révision du SAGE est ensuite présenté.

M. MUGNIERY demande si la limite entre Vilaine amont Est et Vilaine amont Ouest est bien la Vilaine, ce qui est confirmé. Il souhaite savoir comment un problème qui se trouve à l'est ne se trouve pas à l'ouest, que ce soit un problème bactérien, d'azote ou de phosphore. Il se demande si le découpage ne devrait pas plutôt se faire à l'horizontale, car les problèmes ne sont pas différents entre les deux rives. Mme GASTON indique que les propositions se basent sur les comités existants, et c'est ainsi que le découpage a été fait, ce qui évite de créer trop de nouvelles instances. M. ROUAULT rappelle que l'objectif est de finir le SAGE en 3 ans, donc il faut être efficace en tenant compte des bassins versants existants et faire se rencontrer des gens qui se connaissent et travaillent déjà ensemble, ce qui permet de gagner du temps. Il demande combien de fois ces commissions géographiques se réuniront et Mme GASTON répond qu'il y aura plusieurs réunions, au minimum 3. M. ROUAULT indique que cela veut dire plusieurs fois 5 réunions, ce qui demande du temps et du travail. La remarque est pertinente mais pour gagner en efficacité, on s'attachera à travailler avec l'existant sur le terrain.

M. MINIER indique qu'il y a beaucoup de choses similaires de l'est à l'ouest mais il y a aussi des différences fondamentales, en fonction des pressions sur les masses d'eau ou de la présence de captages, d'industries, de types

d'agriculture. Il indique également qu'il est médiant à la « réunionite », car il faut que les techniciens soient efficaces sur le terrain pour travailler concrètement à la restauration des milieux ; et il vaut mieux les voir sur le terrain. La concertation est importante, mais attention, sur chaque bassin du travail a déjà été fait, de projections et de réalisation de contrats qui sont déjà des grosses bases de travail. Il ne souhaiterait pas qu'on réinvente tous les objectifs pour le SAGE. Il ne faut pas que ce soient des répétitions de ce qui est mis en place pour les contrats, pour lesquels il y a déjà beaucoup de concertation. Mme GASTON précise que le SAGE va au-delà de ce qui est inscrit dans les contrats. L'idée est de s'appuyer sur la concertation existante dans le cadre des contrats, mais pour aller plus loin puisque le SAGE s'applique sur toutes les thématiques liées à l'eau, comme l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, les inondations...

M. HOUILTE demande quels seront les participants du comité technique. Mme GASTON indique qu'il regroupera tous les partenaires techniques possibles, sur toutes les thématiques. Les réunions ne seront pas nombreuses mais balayeront toutes les thématiques, ce qui permettra d'amener de la transversalité avec des techniques intervenants sur toutes ces thématiques.

M. ROUAULT indique qu'on a bien conscience qu'il faut éviter de démultiplier les réunions. S'appuyer sur le groupe technique permet de soulager les élus et de travailler les éléments en amont.

La Commission Locale de l'Eau n'émet par d'autre observation sur cette proposition.

- Points divers

M. ROUAULT indique que la prochaine séance plénière de la CLE aura lieu le vendredi 6 mai à 14h, dans un lieu restant à définir.

M. ROUAULT explique que le ministère a lancé une étude évaluative de la politique des SAGE, dont les conclusions sont attendues prochainement. Des propositions d'évolution de l'outil SAGE sont attendues, les suites données à cette études sont suivies par M. DEMOLDER et Mme GASTON et pourront être présentées en CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROUAULT remercie les participants et lève la séance à 15h16.

Le Vice-Président de la CLE du SAGE Vilaine
Stéphane ROUAULT

